



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Mardi 11 Juin 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Claude AURIAC

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 21 des Règlements généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

BILAN DES POINTS-SANCTIONS

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

A la date du 11 juin 2019, la Commission Sportive Seniors dresse un bilan des points-sanctions comptabilisés en championnat par les équipes régionales au cours de la saison 2018-2019.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, elle procède au retrait correspondant de points en championnat seniors de Ligue pour les équipes ci-après.

Attention – Le présent bilan des clubs sanctionnés d'un retrait de point(s) ferme(s) au classement final pour 2018-2019 n'est pas définitif. Il est établi sous réserves d'éventuelles modifications provenant de procédures en cours et d'éventuels recours contentieux, notamment au niveau fédéral avec plusieurs appels en cours auprès de la Commission Supérieure d'Appel.

Poule	Club	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points sanctions	RETRAIT De point(s) ferme(s)
R1 B	AIX LES BAINS F.C. (504423)	14	45	1 pt
R2 A	CEBAZAT-SPORTS (510828)	12	38	1 pt
R2 C	BELLEVILLE SAINT JEAN (551384)	12	39	1 pt

R2 D	F.C. VALDAINE (540857)	12	59	5 pts
R2 E	ROANNAIS FOOT 42 (552975)	12	42	1 pt
	VALLEE GRESSE F.C. (545698)	12	47	2 pts
	VENISSIEUX F.C. (582739)	12	50	3 pts
R3 A	A.S. CHADRAC (530348)	12	47	2 pts
	U.J. CLERMONTOISE (590198)	12	42	1 pt
R3 B	A.S. ROMAGNAT (516330)	12	40	1 pt
R3 C	U.S. SAINT FLOUR (2) (508749)	12	45	2 pts
R3 E	F.C. TRICASTIN (504293)	12	42	1 pt
R3 F	CALUIRE S.C. (544460)	12	38	1 pt
	A.S. CHATEAUNEUF (533556)	12	42	1 pt
	Et. S. TRINITE LYON (523960)	12	56	4 pts
	A.S. SAINT PRIEST (3) (504692)	12	45	2 pts
R3 G	C.S. NEUVILLE (504275)	12	48	3 pts
	PONTCHARRA ST LOUP F.C. (541895)	12	40	1 pt
	SASSENAGE U.S. (504777)	12	44	2 pts
R3 H	ANNONAY F.C. (504343)	12	47	2 pts
	MEYZIEU U.S. (504303)	12	44	2 pts
	VALENCE F.C. (552755)	12	54	4 pts
R3 I	CRUSELLES F.C. (514894)	12	38	1 pt
	A.S. MONTREAL LA CLUSE (511575)	12	45	2 pts

R3 J	AMPHION PUBLIER C.S. (516534)	12	49	3 pts
	CULOZ GD COLOMBIER (552893)	12	40	1 pt
	SEYNOD Et. S. (520602)	12	44	2 pts

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

CALENDRIER SPORTIF 2019-2020

Le calendrier sportif de la saison 2019-2020 est publié sur le site internet de la Ligue :
<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/2019/06/CALENDRIER-SPORTIF-2019-2020.pdf>

Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance